

Compte Rendu : Réunion du Conseil Municipal

Séance du : 9 Août 2010 à 20h30

Sous la présidence de : Madame ROYER Chantal, Maire

Présents : Mesdames PIATTI G. FRUALDO A. QUIVIGER G.
Messieurs MONNAUX H. HUGOT D. CAUSSARD JP. LEFEVRE F.
THOUVEREY P. JOVIGNOT P. GOUSSARD D.

Absents: Madame BARBIER M. (pouvoir LEFEVRE F.)
Messieurs TISSIER A. (pouvoir FRUALDO A.) RAVON H.(pouvoir
GOUSSARD D.) MATHIEU C. (pouvoir ROYER C.).

Secrétaire de séance : Monsieur MONNAUX H.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT GRANDE RUE: Logements. salles de réunions, salle annexe, bibliothèque.

Madame le Maire présente à l'assemblée le résultat de l'Appel d'offres, après étude, le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises suivantes.

Lot	Maçonnerie	MARQUIS	138 917,36 € HT
Lot	Charpente	VAUCOULEUR	8 513,23 € HT
Lot	Couverture	VAUCOULEUR	4 099,24 € HT
Lot	Menuiserie Bois	FOREY	79 842,00 € HT
Lot	Electricité	AD Elec	25 475,00 € HT
Lot	Plaques de Plâtre	SCOBAT	77 240,50 € HT
Lot	Chauffage - Sanitaires	POUGET	65 473,86 € HT
Lot	Carrelage - Faïences	LAPIED	41 051,00 € HT
Lot	Peintures	CHIAVAZZA	32 605,84 € HT
Lot	Faux Plafonds	WE SOL'D	7 463,90 € HT

SALLE DES FETES DE LIGNY : Divers travaux seront réalisés :

Le Conseil Municipal a retenu les Entreprises :

- Remplacement des luminaires extérieurs et intérieurs ➤➤➤ Entreprise LAHAIE
- Remplacement des doubles vitrages des portes et fenêtres ➤➤➤ Entreprise THUREAU.

LOGEMENT ECOLE MATERNELLE :

- Remplacement d'une fenêtre et d'un volet roulant ➤ → Entreprise MERLE.

TRAVAUX D'ELECTRICITE AU 5 GRANDE RUE

- Réaménagement électrique du local attribué à l'ADMR >>> Entreprise LELOUP

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Suite à une première remarque du 23/02/2010, émise par le contrôle de légalité de la Préfecture et une 2^{ème} du 09/07/2010 relatives :

- Rapport présentation
- Extraits du zonage des hameaux
- Délimitation des zones inondables
- Déviation du bourg
- Applications de certaines dispositions :
 - Zones et articles UA-UE-1AU-2AU-et AUE
- Articulation entre les schémas de principe d'organisation.
- Dispositions générales pour l'édification des clôtures, évoquées dans délibération du 07/04/2008

Le Conseil Municipal accepte les modifications apportées à toutes les remarques et sollicite l'avis de la Préfecture pour application de ce P.L.U.

La séance a été levée à 22 h

Fait à LIGNY LE CHATEL le 12 Août 2010,

Le Maire,
Madame ROYER Chantal

